



Dégât des eaux 3 mois après le début de ma location

Par Silvie

Bonjour, suite à une fuite d'eau signalé par mon voisin, l'expert de l'assurance de mon propriétaire a déterminé que cela venait du joint de la douche et mon proprio dit que c'est moi qui suis responsable, or cela ne fait que 3 mois que j'habite les lieux, est-ce normal ? Qui doit payer les dégâts chez mon voisin ?

Merci
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sauf si les joints étaient notés usés dans l'état des lieux d'entrée, leur remplacement est à votre charge. C'est l'assurance du voisin qui lui rembourse ses dégâts. Avez-vous fait un constat amiable avec ce voisin ? Avez-vous déclaré ce sinistre à votre assureur ?

Par Silvie

Non, dois-je faire un constat amiable et contacter mon assurance en plus des démarches faites par mon proprio au près de sa propre assurance ? Et donc si je comprends bien mon voisin du dessous doit aussi contacter son assurance, donc au final on prévient les 3 assurances ? C'est bien ça ?
Merci beaucoup pour votre aide .
Cordialement

Par yapasdequoi

En effet.
Et l'assureur qui pilote la procédure est celle du "lésé" = celle du voisin.